

Questions orales

LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE OERLIKON—DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suppose qu'après la déclaration que le premier ministre a faite hier à la Chambre, les juristes de la Couronne et le bureau du Conseil privé se dépêchent de mettre de l'ordre dans leurs documents écrits, mais à la Chambre, nous voudrions beaucoup avoir la copie de l'opinion juridique qui justifie la position que le premier ministre a adopté hier.

[Français]

N'est-il pas évident, monsieur le Président, au premier ministre que le fait de laisser filtrer l'information au compte-gouttes et sous forme de rumeur est un procédé «vieux» et nuisible pour quiconque doit subir un processus juridique, est-ce que le meilleur moyen de résoudre toute cette affaire en faveur de la population canadienne et en faveur de toutes les personnes concernées dans l'affaire Oerlikon serait une enquête complète publique et ouverte?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tous les experts que nous avons vus ce matin semblent être en désaccord profond avec la prétention du chef de l'Opposition. On dit que . . .

[Traduction]

En refusant de mener une enquête publique pendant que la police enquête, le gouvernement fédéral agit sans doute de la façon la plus sage du point de vue juridique selon les spécialistes des enquêtes publiques. «Je pense que c'est une décision sensée qui tient compte des droits de l'accusé», a dit Martin Friedland à l'Université de Toronto. Tel semble être l'avis général dans les milieux juridiques et cela correspond à l'opinion des juristes de la Couronne.

Je déplore les insinuations que le député a faites au sujet des fonctionnaires. Ils m'ont communiqué un avis juridique que j'ai transmis à la Chambre. Je sais que le député de Sudbury a exposé hier la position du parti libéral. Les faits ne vous intéressent pas. Vous voulez semer la pagaille. Nous tenons à vous dire que la GRC va mener une enquête approfondie et que justice sera faite.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'AFFAIRE OERLIKON—LE RÔLE DE MAÎTRE JEAN BAZIN

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre et concerne la «passe» de Saint-Jean-sur-Richelieu. Est-ce que le premier ministre peut expliquer à cette Chambre pourquoi son ami Jean Bazin, dans sa déclaration du 18 janvier, a négligé d'indiquer qu'il faisait du travail pour la société Oerlikon depuis février dernier, siégeait au sein du bureau de direction depuis le mois d'avril, se contentant plutôt de dire qu'il était impliqué seulement dans Gestion Farillon depuis août dernier?

Pourquoi est-ce que cette déclaration a été faite ainsi par son ami Jean Bazin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à ce que je sache en ce qui concerne ce point d'information, tous les renseignements sollicités auprès de Me Bazin ont été rendus publics.

L'ÉTENDUE DE L'INFORMATION DES MEMBRES DU CABINET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que l'enquête de l'étude Byers, Casgrain sur la «passe» de Saint-Jean-sur-Richelieu avait débuté en février dernier, il y a près d'un an déjà, et compte tenu des reportages des journaux dans ce dossier depuis le printemps dernier, est-ce que le premier ministre est encore prêt à dire qu'aucun ministre, aucun bureau de ministre, incluant le sien, n'avait entendu parler du dossier de la «passe» de Saint-Jean-sur-Richelieu avant le 13 janvier? Est-il encore prêt à dire et de réclamer ceci aujourd'hui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai mentionné hier et à plusieurs occasions que la GRC avait reçu un mandat complet d'enquêter sur tous les faits, et le commissaire de la GRC a indiqué que, comme il se doit, cette force va le faire avec vigueur en tout temps; même si la GRC, en menant une enquête policière sur des allégations criminelles, rencontre des prétentions qui peuvent intéresser le solliciteur général, on fait rapport immédiatement au solliciteur général.

Alors, je dis à mon honorable ami que toutes les doléances, toutes les inquiétudes et les questions soulevées feront sans doute l'objet d'enquêtes par la GRC.

LES FUITES APPARENTES DE RENSEIGNEMENTS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Depuis cinq jours le premier ministre a refusé de répondre aux questions concernant la possibilité de conflits d'intérêts d'un de ses anciens ministres et de son épouse ainsi que d'amis conservateurs; toutefois, au cours de la même période des personnes du Bureau du premier ministre ont «coulé» des renseignements incriminatoires relativement à ces mêmes personnalités. Pourquoi cette double norme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député dit que depuis cinq jours j'ai refusé de répondre à des questions de quelque nature que ce soit en ce qui concerne le ministre. C'est faux. J'ai répondu directement à toutes les questions qui m'ont été posées.

En ce qui concerne la question précise, j'ai mentionné que comme premier ministre je ne pouvais faire de la ségrégation d'informations. J'ai porté un jugement de valeur immédiatement sur les renseignements qui avaient été portés à mon attention. J'ai décidé que les faits méritaient le renvoi du ministre et une enquête policière immédiatement. J'ai agi avec célérité et je pense avec fermeté dans ce dossier et j'ai répondu aux questions de mon honorable ami.